

Το οικοσύστημα του πλανήτη εν κινδύνω

Της κ. **Ελένης Βασ. ΘΕΟΦΙΛΗ**

Σύμφωνα με στοιχεία πρόσφατων έγκυρων Πανεπιστημιακών ερευνών, ολόκληρο το οικοσύστημα του πλανήτη, κινδυνεύει άμεσα, λόγω ρύπων, «θερμοκηπίου» κ.ά..

Έχουμε φθάσει ήδη, προ του ολέθρου και όμως δεν έχουμε συνειδητοποιήσει την έκταση και το βάθος της περιβαλλοντικής καταστροφής.

Μέχρι το έτος 2000 θα έχουν καεί τουλάχιστον 200 εκατομμύρια στρέμματα δασικών εκτάσεων και θα έχουν χαθεί τουλάχιστον 25.000 είδη ζώων και φυτών. Οι πάγοι της Ανταρκτικής θα έχουν υποχωρήσει αισθητά, ενώ 30 εκατομμύρια τόνοι ψαριών και άλλων μορφών θαλάσσιας ζωής θα έχουν αφανιστεί. Ακόμη, τουλάχιστον 115 τόνοι ραδιενεργού πλουτωνίου θα έχουν παραχθεί, εγκυμονώντας κινδύνους θανατηφόρων διαρροών και 35 εκατομμύρια τόνοι χλωριούχου πολυβινυλίου θα έχουν επιβαρύνει το περιβάλλον.

Με βάση τα συμπεράσματα πρόσφατης έρευνας Ομάδας Επιστημόνων του Αμερικανικού Πανεπιστημίου Κορνέλ, το 40% των θανάτων παγκοσμίως οφείλεται στη μόλυνση και στις κλιματολογικές αλλαγές. Η υπερθέρμανση του πλανήτη οδηγεί στην εμφάνιση νέων ασθενειών, αλλά και επιδεινώνει τις παλαιές, καθώς τα κατάμεστα αστικά οικοσυστήματα στα οποία ζούμε ευνοούν την ανάπτυξή τους.

Κάθε χρόνο, η ρύπανση της ατμόσφαιρας επηρεάζει αρνητικά την υγεία περίπου 4-5 εκατομμυρίων ανθρώπων.

Μέσα σ' αυτό το «περιβάλλον», μέσα σ' αυτό το «κλίμα» ακριβώς αυτή την χρονική στιγμή πραγματοποιήθηκε μόλις πρόσφατα, η τελευταία διάσκεψη για το περιβάλλον στο Μπουένος Αϊρες της Αργεντινής.

Η υπερθέρμανση του πλανήτη ήταν το βασικό θέμα της συζήτησης και των διαβουλεύσεων.

Οι Αντιπροσωπείες 160 Κρατών που βρέθηκαν στην πρωτεύουσα της Αργεντινής από 2-14 Νοεμβρίου δεν επέτυχαν τίποτα ουσιαστικό, παρά μόνο την επίτευξη του «σχεδίου δράσης», σύμφωνα με το οποίο θα πρέπει μέχρι το 2000 να έχει επιτευχθεί η εφαρμογή του Πρωτοκόλλου του Κιότο, ενός Πρωτοκόλλου, που υπεγράφη πρόσφατα στην προηγούμενη συνδιάσκεψη, η οποία είχε ως θέμα το κλίμα, αλλά δεν επέτυχε να το προστατεύσει ουσιαστικά.

Η συμφωνία του Κιότο «υποχρέωνε» τις βιομηχανικές Χώρες να μειώσουν τις εκπομπές των επικίνδυνων για το περιβάλλον αερίων, με πρώτο το διοξείδιο του άνθρακα.

Οι Ηνωμένες Πολιτείες, που εκπέμπουν σε παγκόσμιο επίπεδο το 1/4 των συνολικών ρύπων επέμειναν να θέλουν να ισχύσουν οι ίδιοι περιορισμοί τόσο για τις βιομηχανικά αναπτυγμένες Χώρες, όσο και για τις αναπτυσσόμενες.

Εδώ μάλιστα προτάθηκε και το εξωφρενικό, οι Χώρες που δεν ρυπαίνουν το οικοσύστημα με βάση έναν διεθνή κανονισμό να μπορούν να πωλούν, «να ανταλλάσσουν ρύπους» έτσι, ώστε οι ανεπτυγμένες Χώρες που ρυπαίνουν υπέρμετρα να «αγοράζουν ρύπους» από τις αναπτυσσόμενες Χώρες, που έχουν στην πραγματικότητα ελάχιστη βιομηχανική παραγωγή.

Με την «υπόσχεση» λοιπόν ετήσιας οικονομικής βοήθειας, προς την Αργεντινή και τις άλλες Χώρες του Τρίτου Κόσμου διεσπάθη η συνοχή της «σκληρής γραμμής» να αποφασισθούν μέτρα για έναν ουσιαστικό περιορισμό των ρυπογόνων δραστηριοτήτων.

Η Ευρωπαϊκή Ένωση πρότεινε την «οικονομική υποστήριξη» των Χωρών του Τρίτου Κόσμου, για να προστατευθεί ο χώρος αυτός, αλλά έτσι και ολόκληρος ο πλανήτης από τα «καιρικά φαινόμενα» που προκαλεί το θερμοκήπιο.

Όμως δεν επετεύχθη η συμφωνία και ακόμα η υπογραφή του Πρωτοκόλλου του Κιότο από την Κυβέρνηση των ΗΠΑ θα είναι χωρίς σημασία, αν αυτή η υπογραφή δεν κυρωθεί και από τη Γερουσία των ΗΠΑ.

Αλλά και αν ακόμα αυτό το Πρωτόκολλο γίνει απόλυτα σεβαστό από τα Κράτη των Συνδιασκέψεων, η μείωση κατά 5,2% των ρύπων είναι πολύ μικρή και τελείως συμβολική, όταν για να προστατευθεί το οικοσύστημα, όπως άλλωστε παραδέχονται όλοι σχεδόν οι ερευνητές, απαιτείται μείωση μεγαλύτερη και του 50%.

Γιατί διαφορετικά πολύ σύντομα και με την είσοδο του 21ου αιώνα τα οικοσυστήματα απειλούνται από τους ρύπους και η ανθρωπότητα κινδυνεύει ουσιαστικά.

Όταν το έτος 1898 μ.Χ. ο Σουηδός επιστήμονας Svande Ahreniks προειδοποίησε, ότι οι εκπομπές του διοξειδίου του άνθρακα θα οδηγήσουν στην υπερθέρμανση του πλανήτη, ίσως κανένας δεν μπορούσε να αντιληφθεί την κρισιμότητα και την σπουδαιότητα της προειδοποίησης.

Χρειάστηκε να φθάσουμε στη δεκαετία του 1970 για να αρχίσει η επιστημονική κοινότητα να αντιλαμβάνεται το μέγεθος και την σημασία αυτής της προειδοποίησης.

Μόλις την δεκαετία του 1970 αρχίζει η προσεκτική μελέτη του φαινομένου και μετά δύο δεκαετίες συνειδητοποιείται η σημασία του προβλήματος.

Όμως και σήμερα, παρ' ότι έχει κατανοηθεί το μέγεθος της καταστροφής τα μέτρα που αποφασίζονται, αλλά τελικώς δεν υλοποιούνται, δεν είναι καν επαρκή...

Επείγουσα ανακοίνωση

Παρακαλείσθε θερμώς όσοι επιθυμείτε να λαμβάνετε τακτικώς στο μέλλον την ΕΠΙΘΕΩΡΗΣΗ ΑΠΟΚΕΝΤΡΩΣΗΣ ΤΟΠΙΚΗΣ ΑΥΤΟΔΙΟΙΚΗΣΗΣ ΚΑΙ ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑΚΗΣ ΑΝΑΠΤΥΞΗΣ, όπως μέχρι 20 Ιανουαρίου 1999 μ. Χ.

αποστείλετε την συνδρομή σας επ' ονόματι
Α. ΚΥΡΑΓΓΕΛΟΥ, Ίμβρου 6, 11257 Αθήναι
ή να επικοινωνήσετε σχετικώς με την Γραμματεία Έκδοσης,
τηλ. (01) 8647120, fax (01) 8658868

Une «Pression» Forte Sur Les Zones Côtières: Vers Une Politique Communautaire Durable

Par M. Loukas GOURGIOTIS

Il n'y a pas de politique Communautaire, «propre» sur les zones côtières: elle est incluse de façon, directe ou indirecte, dans la politique Communautaire environnementale (elle aussi récente)¹.

Le développement, donc, d'une politique Communautaire sur les zones côtières est conditionné par la développement de la politique Communautaire environnementale.

Pourquoi une politique communautaire d'environnement?

Au début du mois de novembre 1986, dix à trente tonnes de produits chimiques, dont des composés mercuriels mortels, échouèrent dans le Rhin par suite d'une explosion survenue dans l'installation proche de Bâle, en Suisse. Les jours suivants, l'eau empoisonnée déferla sur les rives allemandes, françaises et néerlandaises du fleuve, tuant des millions de poissons et autres espèces naturelles au passage et obligeant les Néerlandais à changer de source d'approvisionnement en eau potable; elle continua son oeuvre destructive en se déversant dans la mer du Nord. Rien n'aurait pu démontrer de façon plus éclatante à l'opinion publique européenne que le pollution ignore les frontières et doit être traitée à l'échelle internationale.

Les normes de protection sévères sont une nécessité aussi bien pour l'économie que pour l'environnement et que, compte tenu de la conscience écologique croissante des consommateurs et de l'augmentation de la demande des produits «verts», l'industrie de la communauté court à l'échec si elle ne redouble pas d'efforts à relever le défi d'une société de plus en plus polluée.

C'est pourquoi le pilier de la philosophie communautaire est que le renforcement des normes antipollution ne doit plus être considéré comme une source de tracasseries administratives et des coûts inutiles pour l'industrie, les transports et l'agriculture, mais qu'il peut et doit plutôt être synonyme de croissance économique et de création d'emplois.

1. Cet article fait partie de l'étude sur les ZONES COTIERES: VERS UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DURABLE, 1998.

D' autres facteurs limitant la stratégie communautaire ont également émergé ces dernières années, et notamment, la segmentation de la politique suivant les différents «milieux» à protéger (air, terre, eau et espèces naturelles). De nombreux problèmes tels que les dépôts acides ou la contamination des eaux sont dus au transfert de la pollution d' une partie de l' environnement à l' autre. Les mesures qui visent à limiter les dommages sont donc plus efficaces lorsqu' elles sont prises à la source plutôt que séparément dans chaque secteur.

Il est donc urgent de mettre au point des politiques communautaires concernant moins les milieux naturels eux-mêmes que les apports qu' ils subissent. Mieux vaut prévenir que guérir.

Une pression particulièrement forte sur les zones côtières

Le littoral peut être considéré comme un «éco-socio-système» aux relations complexes entre ses composantes bio-physiques et celles qui sont liés aux activités humaines, qu' elles soient d' ordre politique, économique et juridique. La singularité de l' espace littoral par rapport aux autres espaces terrestres tient à cette interface terre - mer qui génère des milieux très spécifiques (zones humides, estuaires, zones battue, etc.) qui ont eux mêmes généré des modes d' usage multiples dans des zones au régime juridique complexe.

Il existe, en réalité, une quadruple pression de dégradation liée à la croissance démographique de certains pays, à l' urbanisation liée à cette dernière mais aussi au tourisme, à l' industrialisation et développement d' une agriculture industrielle intensive source de multiples pollutions.

La pression démographique endogène et l' afflux croissant de touristes constituent, à terme, un péril mortel pour bien des écosystèmes méditerranéens, plus particulièrement pour les habitats littoraux côtiers et marins par suite de l' urbanisation et d' industrialisation anarchique qui leur sont associées ainsi que des diverses pollutions concomitantes.

A titre d' exemple, 75% de la population grecque et 90% des touristes s' entassent sur le littoral de ce pays. Songeons également au mur de béton bordant la majeure partie de la côte d' azur française et qui s' étend en Espagne de Gérone à Malaga!

La protection du littoral, tant au niveau communautaire qu' au niveau national est une nécessité.

Activités littorales

Le littoral possède la particularité de être un lieu obligé d' implantation pour certaines activités socio-économiques: la pêche et l' aquaculture, les activités portuaires, les transports maritimes, les activités extractives (sel, sable, pétrole offshore), le tourisme balnéaire et le tourisme nautique, les activités marines de défense nationale. Ces différentes activités entraînent une utilisation et un aménagement aussi bien du domaine maritime (plans d' eau, zones de mouillages, terminaux pétroliers, zones d' essais militaires en mer) que la ligne de côte (ports, ports

de plaisance, digues et autres ouvrages de défense contre la mer) et que du domaine terrestre (habitat humain, voies de communications avec l' hinterland, entrepôt et stockage des marchandises, chantiers navals, usines de transformation des produits de la mer.).

A ces utilisations diverses, se greffent d' autres activités nécessaires au fonctionnement des groupes humains: activités agricoles et tertiaires (administration, santé, éducation, commerce). En outre, le littoral est également le lieu de localisations préférentielles d' activités comme par exemple le raffinage du pétrole, les industries basées sur l' importation de matières premières (sidérurgie) ou sur l' exportation (industrie des phosphates). Plus récemment encore, une nouvelle catégorie d' usine vient de s' inscrire

parmi les demandeurs d' espace littoral: les centrales nucléaires, attirées par l' avantage considérable de l' eau, nécessaire au refroidissement des installations. Ainsi à titre d' exemple en France le linéaire de littoral nécessité par l' aménagement des trois grandes zones industrielles autour de Dunkerque, du Havre et de Fos était au total d' une cinquantaine des kilomètres pour 1985. Pour la fin du siècle, les 25 centrales nucléaires projetées sur la façade maritime absorbent 25 km de littoral. Ainsi pour l' ensemble des projets, 75 km de rivage seraient «consommés» sans même compter les autres projets industriels «sur l' eau» conçus à une moindre échelle.

Mais l' impact écologique de ces implantations industrielles serait encore beaucoup plus étendu que leur impact foncier. Ainsi, une centrale nucléaire provoque par l' élévation de température des eaux rejetées, une «tache thermique» de plusieurs km².

L' organisation dans l' espace de ces éléments donne naissance à des établissements humains plus ou moins importants et plus ou moins spécialisés.

En Méditerranée, le littoral se signale, en outre, par l' ancienneté de l' occupation humaine. Il en résulte de très nombreux sites archéologiques et historiques qui constituent un patrimoine architectural remarquable, en même temps atout et contrainte: un atout en terme de culture et de ressource touristique, un contrainte en terme de sauvegarde et de protection.

Le développement économique contemporain, la croissance démographique, l' urbanisation et la modification des modes de vie accentuent encore l' attraction des

Κωνσταντίνος ΓΕ.
ΑΘΑΝΑΣΟΠΟΥΛΟΣ

Καθηγητής Τμημ. Αστ., Περιφ. Ανά-
πτυξ. Παντείου Πανεπιστημίου
Κ.Π.Ε. Αθηνών

**Η ΔΗΜΟΣΙΟΤΗΤΑ
ΕΠΙΚΟΙΝΩΝΙΑ
ΔΗΜΟΣΙΕΣ ΣΧΕΣΕΙΣ
ΑΝΘΡΩΠΙΝΕΣ ΣΧΕΣΕΙΣ
ΔΙΑΦΗΜΙΣΗ
ΚΟΙΝΗ ΓΝΩΜΗ
ΠΡΟΠΑΓΑΝΔΑ
ΜΕΣΑ ΔΗΜΟΣΙΟΤΗΤΑΣ
ΝΟΜΙΚΕΣ ΡΥΘΜΙΣΕΙΣ
ΠΡΟΣΩΠΙΚΗ ΠΡΟΒΟΛΗ**

Ζ' έκδοση
Αθήναι, 1998

activités dans les régions littorales et sur la frange côtière. Les facteurs de concentration des activités y sont liés notamment: au développement touristique continu, lui-même en relation d'une part avec l'élévation du niveau de vie, d'autre part avec la croissance du transport aérien, à des mouvements internes de population, caractérisés au Nord par l'afflux de retraités et au Sud par l'exode rural, amplifiant le processus d'urbanisation, à un certain héliotropisme des entreprises qui recherchent des lieux d'implantation attractifs par la qualité du cadre de vie, à la mondialisation des échanges de marchandises qui amplifie la fonction des transports.

Le phénomène de concentration des hommes et des activités caractérise les régions littorales du monde entier, regroupant 60% de la population planétaire, et du littoral méditerranéen en particulier: la Plan Bleu l'a dénommé «littoralisation».

Convergence ou divergence entre politique des Etats membres et politique Communautaire?

Certains Etats membres ont d'ores et déjà défini des orientations régissant l'occupation des sols le long des côtes.

Ainsi le Danemark a établi un double zonage correspondant, d'une part, à une bande côtière, s'étendant jusqu'à 3 km de la mer, où les activités humaines sont soumises à certaines contraintes et, d'autre part, en dehors des agglomérations urbaines, à une bande d'une largeur limitée (de 100 à 300 mètres) où toute nouvelle construction est proscrite.

En France, l'action du Conservatoire du littoral a permis la maîtrise foncière de près de 45.000 hectares répartis sur 600 km. Le Conservatoire du littoral, organisme public français pour la protection des zones côtières et des rivages lacustres, est habilité à acquérir et à protéger des zones écologiquement sensibles sur le littoral et les rivages lacustres de France ainsi que dans les territoires français d'outre-mer. Un terrain acquis ne peut être aliéné; il ne peut pas non plus être interdit au public, sauf pour raisons écologiques impérieuses. Toutefois, le Conservatoire du littoral ne décide pas en dernier ressort des zones qui doivent rester classées zones naturelles. Il doit tenir compte de la législation pertinente en vigueur, des plans d'urbanisation et des plans d'occupation des sols et travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales pour définir les zones à acquérir, les programmes de réhabilitation et les conditions de gestion des sites.

Autre instrument de protection et de développement durable du littoral Français c'est la loi Littoral de 3 janvier 1986 qui établit les principes de la «construitibilité limitée» et de la bande de 100 m (à partir de la mer, où toute construction est interdite).

En Espagne les programmes Ley de Costas (1988) et Plan de Costas (1993-1997) ont pour objet de protéger, de préserver et de réhabiliter le littoral fragile de l'Espagne qui s'étend sur 8000 km de long. Tout en garantissant le libre accès des plages au public, la Ley Costas établit des réglementations et des recommandations précises pour l'utilisation des sols dans les régions adjacentes à la côte, afin que les activités nouvelles ou existantes ne perturbent pas l'équilibre naturel. Dans le cadre de la Ley de Costas,

tous les nouveaux projets d'aménagement doivent être soumis aux autorités locales, accompagnés d'une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement. Les bâtiments et les aménagements doivent également pouvoir s'intégrer, d'un point de vue esthétique, dans l'environnement naturel local. Les infractions sont sévèrement punies (fortes amendes).

En Angleterre, au pays de Galles, les étendues désignées comme «Heritage Coasts» bénéficient de plans de gestion visant à préserver la qualité des paysages côtiers tout en les maintenant accessibles au public.

La National trust, précurseur en Grande Bretagne, et homologue privé du Conservatoire du littoral, a réalisé depuis cent ans, une oeuvre considérable.

En Angleterre sont des fondations privés qui achètent pour protéger. Dans ce pays le phénomène de privatisation est une tradition ce qui fait totalement défaut dans d'autres pays comme la France.

Pour le moment la protection des zones côtières, au niveau juridique, est basée sur diverses directives qui incluent les zones côtières, uniquement comme zones fragiles.

Il n'y a pas une loi propre sur le littoral, comme en France ou en Espagne.

Le problème est donc double car d'un côté il y a besoin d'une loi spécifique sur le littoral européen mais de l'autre côté ceci serait difficile à réaliser à cause de la grande diversité géographique (climatique, physique), politique et culturelle entre les pays. Par exemple en France il y a la bande de 100 m. où toute construction, à quelques exemptions près, est interdite alors qu'au Danemark une bande côtière des 3 km où les activités humaines sont restreintes est établie.

Que pourrait-on donc faire?

Après l'expérience acquise par le programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières, la DG XI est en train de réaliser un Plan Général de gestion des zones côtières dans la perspective que cela deviendra une directive.

La politique actuelle de la communauté est de garder cette pluralité qui existe en Europe, ce qui fait sa richesse aussi, mais en contrôlant, en incitant et des fois en obligeant les pays à suivre quelques lignes directrices. Ainsi la communauté met en place toute une série d'instruments à caractère financier (en subventionnant par exemple, à partir des moyens financiers comme Life, des actions pilotes qui déterminent la politique à suivre).

Δημήτρη Θ.
ΚΑΝΕΛΛΟΠΟΥΛΟΥ

Ελληνικός
Γλωσσικός
Οδηγός

Αθήναι, 1996